

Critère A

Objectif : Favoriser la conception de projets de lotissement de manière à préserver les caractéristiques naturelles et paysagères des secteurs montagneux tout en l'adaptant à ceux-ci ;

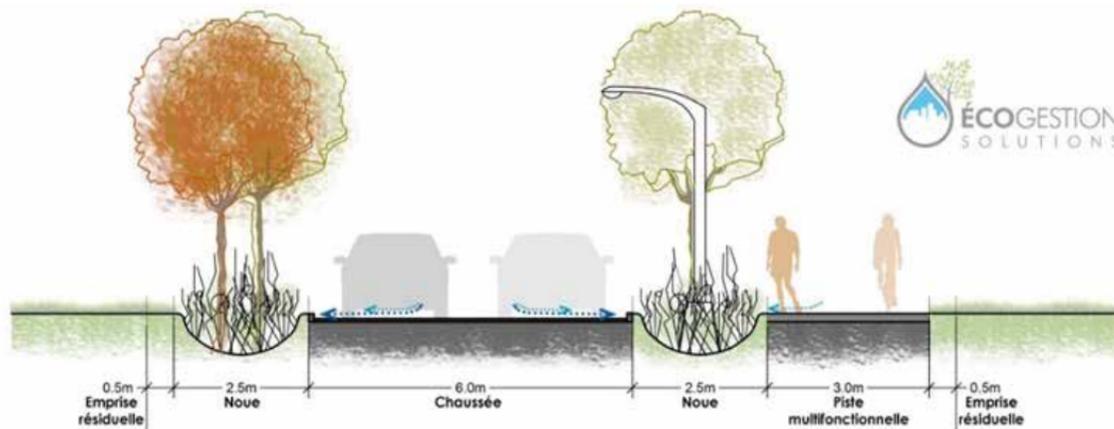
Exemple de critère : Exemple de critère : Le lotissement doit être conçu de manière à protéger et à mettre en valeur les caractéristiques naturelles du milieu et du paysage, dont les sommets de montagnes, les crêtes, les boisés et les pesées visuelles d'intérêt ;



Critère B

Objectif : Intégrer un réseau de transport actif efficient ;

Exemple de critère : Exemple de critère : Le projet priorise un sentier piétonnier en bordure des voies de circulation structurante ;



Critère C

Objectif : Respecter le style architectural du bâtiment dans les interventions réalisées et préserver les caractéristiques du bâtiment qui lui confèrent son intérêt architectural ou patrimonial ;

Les éléments d'intérêt architectural ou patrimonial du bâtiment sont conservés, notamment à l'égard du toit, des ouvertures, des balcons, des saillies, des cheminées, des lucarnes, des corniches, des revêtements extérieurs ou tout autre élément d'intérêt ;



Critère D

Objectif : Miser sur une architecture de qualité d'inspiration champêtre et villageoise favorisant une signature distinctive ;

Exemple de critère : Éviter les toitures sans pente, lorsqu'un toit plat est envisagé, favoriser les toitures vertes, les toits-terrasses ainsi que l'intégration d'un parapet qui souligne la façade principale ;



Critère E

Objectif : Miser sur une architecture de qualité d'inspiration champêtre et villageoise favorisant une signature distinctive ;

Exemple de critère : Prôner l'utilisation de parements extérieurs organiques, durables et lorsque possible recycler, comme le bois, la brique et la pierre ;



Critère F

Objectif : Miser sur une architecture de qualité d'inspiration champêtre et villageoise favorisant une signature distinctive ;

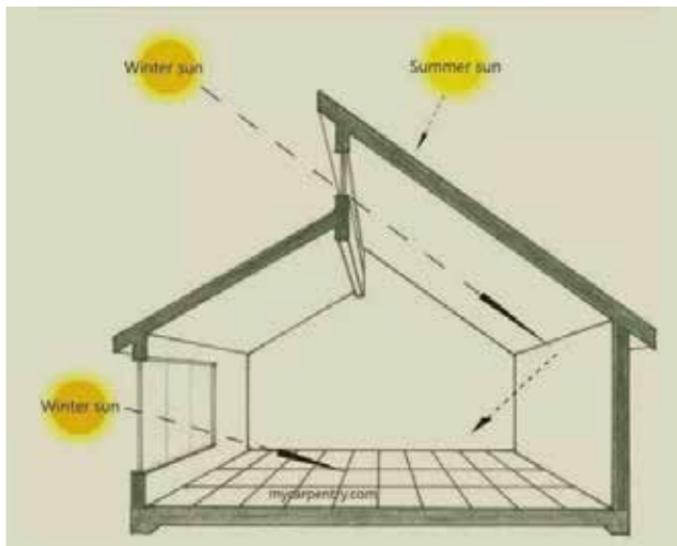
Exemple de critère : Promouvoir une architecture d'inspiration champêtre et villageoise ;



Critère G

Objectif : Encourager l'intégration des critères de développement durable pour l'implantation et l'architecture des bâtiments ;

Exemple de critère : Favoriser le positionnement des ouvertures qui maximise l'usage de la lumière naturelle ;



Critère H

Objectif : Encadrer les axes de circulation structurants afin de créer une forme urbaine dynamique et adaptée aux centralités villageoises ;
Privilégier la localisation des aires de stationnement en cour arrière ou latérale de manière à ce qu'il soit peu visible de la voie publique et des allées véhiculaires privées du projet ;



Critère I

Objectif : Composer avec les caractéristiques du milieu ainsi que leur valeur écologique tout en appliquant les meilleures pratiques de développement durable ;

Exemple de critère : Encourager une gestion des eaux de pluie effectuée à l'aide de surfaces perméables, de bandes filtrantes, de jardins de pluie, de puits absorbants, de noues paysagères, de bassins de rétention intégrés au milieu naturel environnant, etc. ;



Critère J

Objectif : Minimiser les impacts néfastes sur le milieu naturel (boisé, cours d'eau, eau de ruissellement, îlots de verdure, etc.) ;

Exemple de critère :

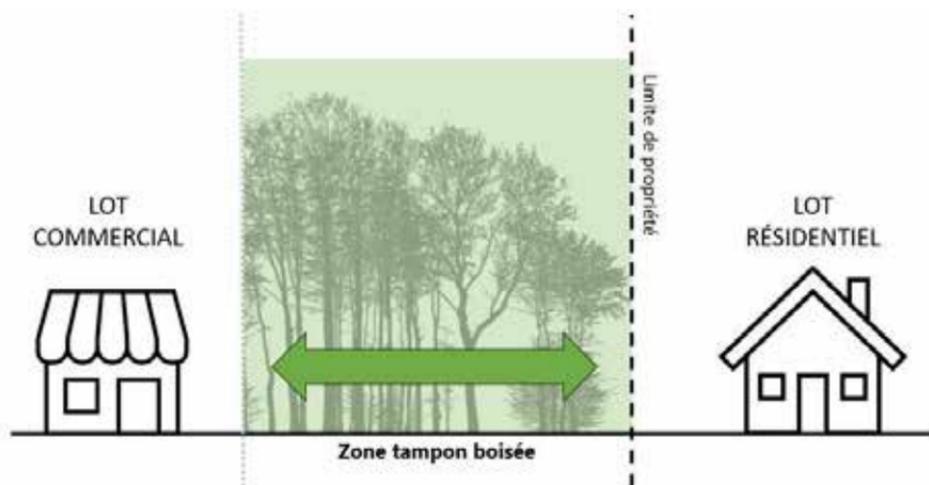
Favoriser le maintien maximal des caractéristiques naturelles du site en minimisant la modification de la topographie, les superficies de déboisement et l'abattage d'arbre mature ;



Critère K

Objectif : Assurer une cohabitation harmonieuse avec les secteurs résidentiels existants ;

Exemple de critère : Préconiser une marge de recul suffisamment importante avec les secteurs résidentiels de manière à créer une zone tampon de grande dimension ;



Critère L

Objectif : Assurer une intégration cohérente des unités d'habitation accessoires afin de préserver le caractère propre du quartier ;

Exemple de critère : Favoriser une hauteur de bâtiment de l'UHAD qui s'intègre harmonieusement à la volumétrie du voisinage et qui évite les vis-à-vis avec les bâtiments adjacents ;



Critère M

Objectif d'affichage attrayant et champêtre, harmonisé à l'architecture du bâtiment et contribuant à la mise en valeur du paysage ;

Exemple de critère : Favoriser l'utilisation de matériaux de qualité pour les enseignes et leur support, tels que le bois, le métal, l'aluminium, la maçonnerie, etc. ;



Critère N

Objectif : Soutenir la vitalité et la qualité paysagère des pôles récréotouristiques ;

Prévoir des couleurs de revêtement qui s'intègre adéquatement à l'environnement naturel ;

Favoriser l'ajout d'éléments architecturaux ornementaux de type champêtre ;



Critère 0

Objectif : Accroître les aménagements paysagers qui retranscrivent le caractère naturel et forestier du territoire tout en créant des aménagements paysagers durables, distinctifs et composés de végétaux indigènes ;

Exemple de critère : Favoriser la plantation d'arbres et de végétaux dans les espaces libres ;

Encourager la plantation d'essence de végétaux et d'arbres ;

